

**DÉLIBÉRATION N° 2026-12 DU SYNDICAT MIXTE  
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

**Délibération prise en séance du 29 MAI 2026 à 11H00**

**L'an deux mille vingt-six, le 29 mai à 11 H 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.**

**Etaient présents :** M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Nadine FRAYSSE, M. Claude ASSIER, Mme Emilie SAULES LE BARS, M. Alexis CASTAN, M. Daniel JULIEN, M. Sébastien CASTELBOU, Mme Julie FABIE-GUITARD.

**Etaient absents et représentés :**

- Mme Kateline DURAND a donné pouvoir à M. Jean-Luc CALMELLY
- Mme Magali PAILLE a donné pouvoir à M. Daniel JULIEN

**Etaient absents :**

- M. Christophe LABORIE
- Mme Noémy CLUZEL

Secrétaire de séance : Mme Julie FABIE-GUITARD

-----

**Objet : Délégation de pouvoirs au Président**

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 29 mai 2026 ont été adressés à ses membres 22 mai 2026 ;

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat mixte permettant de déléguer au Bureau et au Président tous pouvoirs d'administration et de gestion par délégation spéciale,

Vu la délibération n° 2026-10 portant sur l'élection du Président ;

Considérant que dans le cadre de ses fonctions, le Président

**Après en avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **DECIDE**, pour la durée de son mandat, d'attribuer au Président les délégations suivantes :
  - Ordonner les dépenses lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - Intenter au nom du Syndicat Mixte les actions en justice ou de le défendre dans les actions intentées contre lui et ce dans tous les domaines et devant toutes les juridictions de l'ordre administratif, judiciaire ou spécialisées dans lesquelles le Syndicat Mixte peut être amené en justice, et à désigner un avocat pour défendre ses intérêts ;
  - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords-

cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- D'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
  - Signer les conventions de prestations de service liées au fonctionnement du Syndicat Mixte lorsque les crédits sont inscrits au budget (assurances, SMICA, entretien, ...) ;
  - De saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux,
  - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
  - D'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;
  - Décide de l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
  - Demander à l'Etat, ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Comité syndical, l'attribution de subventions ;
  - De procéder, dans les limites fixées par le Comité syndical, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du Syndicat mixte.
- **RAPPEL** que pour toute décision prise en vertu de ces délégations, le Président devra en rendre compte à chacune des réunions du Comité syndical.

**Le Président du Syndicat Mixte**

**Jean-Luc CALMELLY**

***Acte dématérialisé***

|                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Sens des votes</b> : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|

- |                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Nombre de membres en exercice : 12</b></li><li>- <b>Nombre de membres présents : 8</b></li><li>- <b>Nombre de suffrages exprimés : 10</b></li></ul> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|